

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Séance ordinaire du 13 janvier 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 13 janvier 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers, Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2025-01-913 **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Retrait des points	16.2	Plan municipal de gestion des actifs : mandat
	17.2	TECQ 2024-2028 – Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites et des chaussées : mandat
Ajout du point	24.2	Festival de Compétitions western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : cautionnement

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-914 **Procès-verbaux : décembre 2024**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en décembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenues le 2 décembre 2024, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-915 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 13 janvier 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 261 976,38 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-01-916

Règlement 2025-482 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'année 2025;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance tenue le 2 décembre 2024;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'adopter le Règlement numéro 2025-482 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

(Le texte du règlement 2025-482 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 13 janvier 2025.

2025-01-917

Couverture cellulaire : déploiement de la couverture

Considérant que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

Considérant que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

Considérant que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

Considérant que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Considérant que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

Considérant que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois d'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaire de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, Monsieur Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- de transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-918

Club de Soccer Farnham : commandite

Considérant la demande de commandite du Club de Soccer Farnham reçue le 3 décembre 2024;

Considérant que selon l'information reçue, une trentaine d'enfants de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pu participer aux activités du Club l'an dernier;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 250 \$ au Club de Soccer Farnham à titre de commandite pour la saison 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-919

Dons aux organismes

Considérant le tableau des dons aux organismes adopté en décembre 2024;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser l'émission de chèques aux organismes suivants :
 - AFÉAS
Campagne de financement 300 \$
 - Cercle de fermières

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Métier à tisser (2)	2 000 \$
- École Notre-Dame-du-Sourire	
Repas d'élève	2 561 \$
- École Paul-Germain-Ostiguy	
Gala Méritas	200 \$
- Fabrique Ste-Brigide	
Tapis d'hiver	1 000 \$
- Tournoi Provincial	
Novice Atome Farnham	200 \$
- UPA	
Gala Agristars	250 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Règlement sur la gestion contractuelle

Pour l'année 2024, les mesures contenues dans la politique de gestion contractuelle de la Municipalité ont été respectées.

Liste des contrats

La liste des contrats accordés en 2024 et comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ est déposée.

2025-01-920

Dépenses incompressibles

Considérant les dépenses incompressibles de la Municipalité;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget (ex : Hydro-Québec, télécommunications, salaires, etc.)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-921

FQM : adhésion 2025

Considérant que les membres du Conseil désirent renouveler l'adhésion de la Municipalité à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 2 041,65 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-922

ADMQ : adhésion 2025

Considérant que Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, désire renouveler son adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement de la cotisation au montant de 502 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

- 4273 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

2025-01-923

Transport adapté et collectif 2025 : MRC Brome-Missisquoi

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2025 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'accepter la tarification 2025 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 6 832 \$ en transport adapté et de 2 104 \$ en transport collectif pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-924

Employés municipaux : conditions 2025

Considérant que les membres du Conseil désirent fixer les conditions de travail des employés municipaux pour l'année 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver les documents « Conditions de travail Lynda Ostafichuck », « Conditions de travail Mélanie Côté-Dumas » et « Conditions salariales Employés » en date du 1er janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-925

Logiciels de Gestion financière : contrat de service 2025

Considérant le soutien technique offert pour les logiciels de gestion financière de la Municipalité pour l'année 2025;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le contrat de soutien technique à FQM Services pour un montant de 7 280 \$ plus taxes et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

2025-01-926

Plan municipal de gestion des actifs : engagement

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme;

Considérant que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens;

Considérant que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Municipalité et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (Ministère) ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA;

Considérant que la Démarche de gestion des actifs municipaux offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs;

Considérant que le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive;

Considérant que la mise en œuvre du PGA contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'engager la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux;
- de transmettre au Ministère, au plus tard le 31 décembre 2026, le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier;
- d'approuver le document « Démarche de gestion des actifs municipaux en eau » et autorise le dépôt des documents auprès du Ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-927

TECQ 2024-2028

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'engager la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

- d'engager la Municipalité à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- d'approuver le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- d'engager la Municipalité à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;
- d'engager la Municipalité à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- d'engager la Municipalité à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-928

Journalier

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste de journalier;

Considérant les candidatures reçues;

Considérant que la candidature de Monsieur Frédérik Isabel a été retenue pour le poste;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'embaucher Monsieur Frédérik Isabel à titre de journalier, et ce, selon les conditions du document intitulé « Conditions de travail – Frédérik Isabel » en date du 13 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-929

Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – projet Réfection du rang de la Rivière Est (Phase 2)

Considérant que dans une lettre datée du 4 décembre 2024, la ministre des Transports et de la Mobilité durable informe la Municipalité que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement et sécurisation, une aide financière maximale de 2 992 859 \$ pour la réfection du rang de la Rivière Est – phase 2 est accordée;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la Convention d'aide financière;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la Convention d'aide financière, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-930 **Rang de la Rivière Est (Phase 2) : conception des plans et devis et appel d'offres**

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement et sécurisation, une aide financière a été accordée à la Municipalité pour la réfection du rang de la Rivière Est – phase 2;

Considérant l'offre reçue pour la préparation des plans et devis et des documents d'appel d'offres;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de service datée du 17 mai 2024, Phase C, pour un montant maximal de 64 500 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-931 **Rang de la Rivière Est : arpenteur**

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement et sécurisation, une aide financière a été accordée à la Municipalité pour la réfection du rang de la Rivière Est – phase 2;

Considérant que les membres du Conseil désirent que les relevés en arpentage soient réalisés sur l'ensemble du rang de la Rivière Est;

Considérant l'offre reçue pour la production du relevé technique pour la réfection de la chaussée, du drainage et le remplacement de 36 ponceaux transversaux;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le mandat à ARP Services techniques inc., selon les termes de l'offre de service datée du 6 janvier 2025, pour un montant de 16 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-932 **Rang de la Rivière Est : laboratoire**

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale 2025-2026 – Volet redressement et sécurisation, une aide financière a été accordée à la Municipalité pour la réfection du rang de la Rivière Est – phase 2;

Considérant que les membres du Conseil désirent que la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale soient réalisées sur l'ensemble du rang de la Rivière Est;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Considérant les offres reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le mandat à LCL Environnement inc., selon les termes de l'offre de service reçue le 10 janvier 2025, pour un montant maximal de 67 520 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-933

Réseau d'aqueduc : entretien et réparation des vannes

Considérant que suite à l'inspection et l'analyse des vannes de conduites principales du réseau d'aqueduc, des travaux sont requis sur 4 vannes;

Considérant la soumission reçue;

Considérant que certains des travaux prévus à la soumission ne seront pas nécessaires;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat à Hydra Spec pour une partie des travaux, selon les termes de la soumission datée du 13 décembre 2024, pour un montant de maximal de 2 650 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-934

Surverse : transmission de données

Considérant le contrat annuel 2025 de transmission de données des capteurs de niveau et enregistreurs de surverses;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat à PR'eautech pour un montant de 600 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-935

Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2024 révisé

Considérant le budget révisé daté du 3 décembre 2024 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi portant à 14 307 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 95 \$;

Considérant les budgets révisés antérieurs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2024 révisé et d'autoriser l'émission d'un chèque correspondant aux ajustements à payer de l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

2025-01-936 Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2025

Considérant la lettre datée du 3 décembre 2024 de la Société d'habitation du Québec concernant le budget 2025 de l'ensemble des municipalités de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du budget;

Considérant que la contribution de la Municipalité correspond à 10 % du déficit prévu pour l'ensemble immobilier (#1284) de Sainte-Brigide-d'Iberville;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2025 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 10 409 \$ représentant le paiement de la contribution municipale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de décembre 2024 est déposé au Conseil.

2025-01-937 Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement : demande

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL);

Considérant les travaux d'infrastructures nécessaires pour augmenter le nombre de logements disponibles sur le territoire de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du FCIL et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-938 Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement : mandat

Considérant que la Municipalité déposera une demande dans le cadre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL);

Considérant l'offre de service reçue pour une assistance technique dans la préparation de la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat à Tetra Tech, selon les termes de l'offre de service datée du 9 janvier 2025, pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

2025-01-939

Sainte-Brigide-sur-le-Parc : contribution pour fins de parc - évaluateur

Considérant la demande de permis de lotissement déposée dans le cadre du projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc situé dans le secteur de la rue des Frênes;

Considérant que, conformément au Règlement de lotissement en vigueur, le demandeur doit remettre à la Municipalité, à titre de contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, 10 % de la valeur du site à développer en terrain et/ou en argent;

Considérant que la valeur du site doit être établie par un évaluateur agréé mandaté par la Municipalité;

Considérant que les frais de l'évaluation sont à la charge du demandeur;

Considérant que des soumissions ont été transmises au demandeur et que ce dernier a indiqué laquelle retenir;

Considérant que le mandat a été confirmé à la firme d'évaluateurs agréés par l'urbaniste de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'entériner le mandat accordé à Racicot et associés, selon les termes de la soumission datée du 26 novembre 2024, pour un montant de 2 295 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-940

Chalet : défibrillateur

Considérant que le défibrillateur installé au Chalet de la Municipalité doit être remplacé;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat d'un défibrillateur à Cardio Choc, selon les termes de la soumission datée du 4 novembre 2024, pour un montant de 2 034,95 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-941

Journée de neige

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre d'une journée de neige qui se tiendra le samedi 22 février 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 2 700 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

2025-01-942 Soirées et journées Jeux de société

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre des soirées et journées de jeux de société;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-943 Saint-Valentin

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de concours proposé dans le cadre de la Saint-Valentin;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 300 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-944 Bingos des aînés

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la tenue des bingos des aînés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-945 Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. : dates d'événements 2025

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du document indiquant les dates des événements et les demandes du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'année 2025;

Considérant qu'une rencontre s'est tenue avec Monsieur Jean Giguère, président du Festival, avant la séance du Conseil;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver les dates de tenue des activités 2025 du Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. comme suit :

16, 17 et 18 mai * Les terrains situés à l'intersection de la rue de la Forge et du 9^e Rang ne seront pas disponibles pour cette fin de semaine.

30, 31 mai, 1^{er} juin

11, 12 et 13 juillet

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

- 1^{er}, 2 et 3 août * Cinéma plein-air le mercredi 30 juillet, limiter bruit et déplacement en soirée.
- 15, 16 et 17 août *Accès limité au stationnement du chalet en raison d'un tournoi de balle.
- d'autoriser l'utilisation du Chalet gratuitement, du mercredi 30 juillet au lundi 4 août 2025 aux conditions énumérées afin de garantir qu'il n'y ait aucun conflit avec les activités et les services offerts par la Municipalité (camp de jour, accès lors de chaleur accablante, etc.);
 - En période de chaleur accablante, les citoyens auront priorité d'accès au chalet des loisirs pour s'y rafraîchir, ce qui implique de laisser un espace avec de l'eau et une table, ainsi que la porte débarrée durant la période de location. La Municipalité ne sera pas responsable de la surveillance du local.
 - Une cohabitation harmonieuse avec le service de garde du matin et du soir lors du camp de jour les 30, 31 juillet, 1^{er} et 4 août est requise. Par souci de sécurité, le service de garde du soir et l'arrivée des parents le vendredi 1^{er} août s'effectueront en Centre municipal.
 - d'autoriser l'utilisation du lot 6 462 428 et des terrains situés à l'intersection de la rue de la Forge et du 9^e Rang appartenant à la Municipalité lors des activités, et ce, gratuitement,
 - d'autoriser l'utilisation de la patinoire pour l'installation de kiosques et cantines pour toutes les fins de semaine de compétitions;
 - d'autoriser l'installation d'un chapiteau sur le terrain des loisirs la fin de semaine du rodéo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-01-946

**Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. :
cautionnement**

Considérant que le Festival de Compétitions Western de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. a demandé un prêt de 82 737,64 \$ auprès de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu pour lui permettre de rembourser le solde d'un prêt existant et de payer les entrepreneurs ayant effectué des travaux afin de se conformer aux lettres d'avis rédigées par Consumaj en date du 1^{er} mai et du 11 juillet 2024;

Considérant que pour consentir à ce prêt, la Caisse demande que la Municipalité se porte caution pour un montant maximal de 49 500 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'accepter que la Municipalité se porte caution pour un montant maximal de 49 500 \$ concernant l'emprunt de 82 737,64 \$ sur une période maximale de 5 ans;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer les documents concernant la caution, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Monsieur le maire demande le vote :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
13 JANVIER 2025**

Le maire demande le vote.

Ont voté pour : Monsieur le conseiller Claude Vasseur
 Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud
 Monsieur le conseiller Luc Daigneault
 Monsieur le maire, Mario van Rossum

Ont voté contre : Monsieur le conseiller Michel Lemaire
 Madame la conseillère Annie Soutière
 Monsieur le conseiller Mario Daigneault

Adoptée à la majorité des membres du Conseil, le maire ayant voté

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

2025-01-947

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire